

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PROTESTATION DE M. BIBERSHTEIN AU SUJET DU REFUS DE VISA DE SORTIE DES AUTORITÉS SOVIÉTIQUES POUR L'ÉPOUSE ET LA FILLE—LA POSSIBILITÉ D'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT CANADIEN

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et j'ai déjà indiqué que je la lui poserais. Le ministre est-il au courant de l'affaire de M. Boris Bibershtein de Toronto qui entreprend sa troisième semaine de grève de la faim en signe de protestation contre le refus du gouvernement soviétique d'autoriser sa femme et sa fille de 8 ans à venir le retrouver au Canada, bien que M. Bibershtein soit lui-même au Canada depuis 16 mois? Si le ministre est au courant de l'affaire, serait-il disposé à offrir son aide, si jamais M. Bibershtein demandait officiellement au gouvernement d'intercéder auprès des autorités soviétiques?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur, je suis au courant. J'ai entendu ce monsieur à la radio au cours de la fin de semaine et il disait qu'il ne cherchait pas à obtenir, pour le moment, l'aide du gouvernement canadien. Bien sûr, nous serions prêts à l'aider parce que c'est un geste humanitaire que de réunir une famille.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA POSSIBILITÉ DE MODIFICATION DE LA LOI RÉGISSANT LE MEER

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion économique régionale. Le ministre peut-il dire à la Chambre si, suite à certaines déclarations qu'il a faites hier au Québec, il a l'intention de présenter à la Chambre une nouvelle loi ou des modifications à la loi actuelle relativement à son ministère et devant modifier substantiellement l'orientation actuelle de son ministère?

[Français]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, j'ai bien lu tout à l'heure le compte rendu de ce que j'ai déclaré hier à Drummondville. Les termes que j'ai employés ont peut-être été moins forts. Tout de même il n'est pas besoin du tout de modifier la loi qui guide les activités du ministère pour que le ministère lui-même puisse faire les études et les analyses nécessaires et aller donner des encouragements et faire de la promotion industrielle. Enfin, c'est ce qu'il a fait jusqu'à un certain point à ce jour, et c'est exactement ce que la plupart de mes collègues ici à la Chambre, même ceux de l'opposition, ont fait sur le plan des instances, afin que le ministère devienne plus «agressif», et obtienne de meilleurs résultats, particulièrement

Questions orales

dans les provinces de l'Atlantique. C'est ce que j'ai l'intention de faire, en réponse aux suggestions de la Chambre.

* * *

● (1440)

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA POSITION DU MINISTRE QUANT À L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME AMÉRICAIN TRIDENT POUR LE MAINTIEN DE L'ÉTAT DE PAIX

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Dernièrement, une vive controverse s'est élevée en Colombie-Britannique à propos de la présence d'une base d'entretien et de réparation de sous-marins nucléaires Trident située à Bangor, dans l'État de Washington, certains résidents de la province craignant que ces installations ne constituent une menace pour le sud de la province. Le ministre nous dirait-il ce qu'il pense de ce danger et s'il estime que le programme Trident constitue un élément positif ou négatif dans le maintien de l'équilibre des puissances entre les États-Unis et l'Union soviétique?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Oui, monsieur l'Orateur, je répète ce que j'ai dit à Vancouver: la base des Trident fait partie du dispositif de dissuasion mis en œuvre pour maintenir la paix mondiale. Je voudrais que le député et d'autres également s'enquière aussi des bases que construit l'Union soviétique.

* * *

[Français]

LE CANADIEN NATIONAL

LE CAS DE LA MISE À PIED DE 17 CHEFS DE GARE AU QUÉBEC—ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT LES METTE À LA RETRAITE OU GÈLE LEURS POSITIONS.

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre des Transports.

A la suite de l'ordonnance de la Commission canadienne des transports, qui autorise le Canadien National à retirer 17 chefs de gare dans la province de Québec, et compte tenu du fait que certains d'entre eux ont au-delà de 30 années de service et qu'il serait difficile pour eux de s'adapter à de nouvelles positions, le ministre dirait-il s'il pourrait considérer le point de vue humain dans ce problème et recommander soit le gel des positions de ces chefs de gare, soit la possibilité d'accéder immédiatement à leurs pensions?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant des faits précis. Les diverses conventions collectives protègent normalement l'ancienneté des personnes dont le député cite le cas, mais j'examinerai volontiers les cas particuliers.